Consignes à suivre pour les périodes de quarantaine

Version du 31 août 2021

Une personne **protégée** est une personne qui a reçu sa série vaccinale complète (en général, 2 doses) au moins 14 jours avant de voyager.
Une personne **non protégée** est une personne n'ayant pas complété la série vaccinale ou qui n'a pas été vaccinée.

	VOYAGEUR NON PROTÉGÉ	VOYAGEUR PROTÉGÉ
Consignes pour la personne en quarantaine 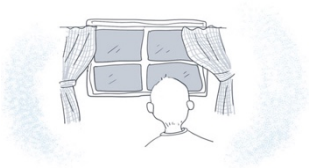	Quarantaine **stricte de 10 jours** (Voir consignes au verso). Le voyageur est dépisté au jour 5 suivant son arrivée sur le territoire.	Aucune quarantaine n'est exigée pour les voyageurs protégés. Les mesures de protection (port du masque, distanciation de 2 m) doivent être rehaussés ainsi que d'éviter de fréquenter de grand rassemblement dans les 10 jours suivant l'arrivée au Nunavik. Une autosurveillance des symptômes jusqu'au 14e jour suivant l'arrivé est recommandé. (Voir verso) Le voyageur est dépisté au jour 5 suivant son arrivée sur le territoire.

Consignes pour les maisonnées des voyageurs au Nunavik*

Consignes pour les membres de la maisonnée au Nunavik qui sont protégés	Les membres de la maisonnée d'un voyageur non protégé qui sont protégés peuvent vaquer à leurs occupations habituelles même si une personne non protégée de leur domicile est en quarantaine.	Les membres de la maisonnée des voyageurs protégés ne sont pas visés par des mesures de quarantaine et peuvent vaquer à leurs occupation habituelles (fréquenter **l'école, le travail** par exemple)
Consignes pour les membres de la maisonnée au Nunavik qui ne sont pas protégés	**Le voyageur non protégé est isolé des autres membres de sa maisonnée****: ces derniers ne sont pas visés par des mesures de quarantaine et peuvent vaquer à leurs occupations habituelles. (Fréquenter l'école, le travail par exemple)	
	Le voyageur n'est pas en mesure de s'isoler des membres de sa maisonnée: ces derniers devront tous suivre les consignes de quarantaine en même temps que le voyageur et ce pour 10 jours.	

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓚᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

*Les personnes qui font leur quarantaine au sud doivent s'isoler de leur famille ou s'isoler avec leur famille pendant toute la durée de la quarantaine, peu importe le statut vaccinal. La quarantaine doit être ininterrompue (à l'exception du dépistage, de la vaccination et le déplacement à l'aéroport), et doit inclure le jour du voyage. Une personne qui brise sa quarantaine au sud doit la reprendre.

**Le voyageur est considéré isolé des autres membres de sa maisonnée s'il est en mesure de rester seul dans une pièce réservée de la maison pour dormir, manger, etc.; limite l'utilisation des aires communes et quand il le fait, porte un masque.

Consignes générales

1. Assurez-vous d'avoir un lieu de quarantaine approprié au Sud, au Nord, ou une combinaison des deux.

2. Surveillez quotidiennement vos symptômes et ceux des membres de votre maisonnée

Si vous ou quelqu'un de la maisonnée développez les symptômes suivants, appelez la ligne INFO-SANTÉ Nunavik au 1 888 662-7482.

- ✓ Fièvre (≥ 38°C ou 100.4°F) ou frissons
- ✓ Toux inhabituelle
- ✓ Essoufflement, difficulté à respirer ou douleur thoracique
- ✓ Perte du sens de l'odorat
- ✓ Écoulement ou congestion nasale
- ✓ Maux de gorge
- ✓ Diarrhée
- ✓ Fatigue
- ✓ Maux de tête
- ✓ Courbatures

3. Respectez les mesures de prévention

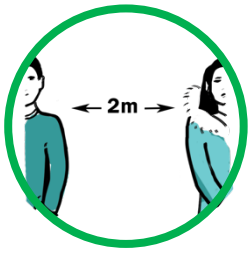

4. Permis ou non pendant la quarantaine ?

VOUS POUVEZ	VOUS NE POUVEZ PAS
✓ Faire des activités extérieures seul (ou avec les gens qui sont en quarantaine avec vous). ✓ Vous faire livrer de la nourriture ou des médicaments.	× Recevoir des visiteurs. × Visiter des lieux publics (ex : épiceries).

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES